

# AÉROPORT. Y avait-il un pilote dans l'avion ?

## « ObjectifGard »

Les premiers éléments révélés par l'audit de Nîmes métropole sur **la gestion de l'aéroport par la société Edeis** ont de quoi inquiéter...

<http://www.objectifgard.com/2018/04/04/aeroport-y-avait-il-un-pilote-dans-lavion/>

Abdel Samari 4 avril 2018



L'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue est l'un des dix aéroports d'Occitanie (Photo : Philippe Gavillet de Peney/Objectif Gard)

« **On est en train de nettoyer les écuries d'Augias** », balance l'un des proches du président de Nîmes métropole. La pelle à la main, Yvan Lachaud a été élu vendredi dernier à la présidence du Syndicat mixte, en charge de la gestion de l'aéroport Nîmes Garons. Une élection qui faisait suite à la démission du maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier, le 16 mars dernier.

Si le Syndicat est voué à disparaître, l'Agglo de Nîmes doit en attendant assurer la gestion des affaires courantes. Elle doit aussi mettre le nez dans les comptes, avant de reprendre elle-même les commandes de l'aéroport (\*). Cette mission a été confiée à ses deux contrôleurs de gestion qui ont déjà réalisé précédemment un audit sur les transports, l'eau et la gestion des déchets.

### « Cessation de paiement »

Selon nos informations, les premiers éléments de l'audit ont de quoi inquiéter... « **Le syndicat est en cessation de paiement. Le trésorier a bloqué tous les paiements** », confie l'une de nos sources bien informée. Le compte courant du Syndicat afficherait un solde créditeur de seulement 15 000€ alors qu'il doit faire face à ses prochaines échéances de l'ordre de 821 858 €.

Cette somme regroupe d'abord le paiement du délégataire Edeis (ex-[SNC-Lavalin](#)) au titre de la **Contribution pour le développement du trafic**, soit **588 000 €** pour le premier trimestre 2018, qui devaient être payés en janvier, et **588 000 €** pour le deuxième trimestre, qui doit être honoré début avril. Toutefois, le contrat de DSP (Délégation de service public) frappe la société d'une pénalité de 258 988 € puisque le délégataire n'a pas rempli ses objectifs en termes de nombre de passagers. Selon les documents du Syndicat que nous avons pu consulter, l'écart entre l'objectif et le réalisé serait de 30% en 2017. Le moins bon résultat depuis cinq ans...

Le Syndicat ne peut s'appuyer à ce stade que sur le premier versement de Nîmes métropole dans le cadre de la subvention allouée chaque année. Une somme de 200 000 € bien dérisoire face aux dépenses à honorer. Quid des autres subventions versées par les partenaires tels que le Département ou encore la Région ? En l'absence de titre de paiement adressé aux contributeurs, difficile de faire débloquer ces sommes...

Et quand bien même ! Ces subventions ne seront pas suffisantes pour couvrir la dette. À la dissolution du Syndicat, la question de la répartition du passif entre les adhérents va se poser. Qui paiera la note salée et à quelle hauteur ? À moins que Nîmes métropole, grand seigneur, ne prenne en charge la totalité...

### Edeis « se gave grave » ?

Dans ces turbulences, une autre secousse vient noircir le tableau. Si l'aéroport bat de l'aile ce serait apparemment moins le cas en ce qui concerne les comptes de la Société Edeis. L'audit révélerait « **un chiffre d'affaires de plus de 4 M €** » pour l'activité aéroportuaire Nîmoise mais surtout, « **un résultat d'exploitation de près de 300 000 € en 2016.** » Ce qui laisserait soupçonner « **une marge de 15% avant impôt et participation salariale !** » 300 000 euros de bénéfice [dividendes reversés à l'actionnaire] pour Edeis c'est ni plus ni moins qu'un bon morceau de la subvention totale dont a bénéficié le délégataire en 2016. « **Une somme incohérente qui s'explique par le manque de contrôle du délégataire par l'ancienne direction** », s'indigne une de nos sources.

Comme [la Saur](#), et pour reprendre une citation devenue célèbre depuis le passage d'Yvan Lachaud dans *Cash Investigation* sur France 2, **le délégataire (EDEIS) n'aurait-il pas tendance à « se gaver grave » sur le dos de l'aéroport de Nîmes ?**

**Abdel Samari et Coralie Mollaret**

**Et aussi :**

**Le tribunal administratif, c'est fini ?** Comme annoncé, le président de Nîmes métropole, Yvan Lachaud, a décidé d'annuler la délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 400 000€ à la compagnie aérienne Ryanair pour la ligne Nîmes-Fez. Une situation qui devrait éviter une nouvelle déconvenue au Syndicat mixte de l'Aéroport devant le tribunal administratif suite à la requête du préfet du Gard qui dénonçait cet état de fait. Pour rappel, l'année dernière, la Compagnie Ryanair avait transporté 35 000 passagers sur cette destination sur une fréquentation totale de 254 000.

**La paix avec Alès Agglomération ?** Le préfet avait été saisi pour un litige sur la sortie d'Alès Agglomération du Syndicat l'année dernière. Selon nos informations, le président Lachaud ne demandera pas au président Max Roustan de s'acquitter d'une indemnité de départ.

**Délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019 et après ?** Le contrat de DSP entre le Syndicat et Edeis a démarré le 1er janvier 2013 pour une durée de sept ans. Sa reconduction pour une durée limitée semble inéluctable en regard des délais de préparation et de la validation par la Direction générale de l'aviation civile. Un bras de fer s'annonce pour négocier les nouvelles conditions du marché.

(\*) **Nîmes métropole reprendra définitivement la gestion de l'aéroport** en créant un budget annexe. Celui-ci sera mis en place lors de l'examen du budget primitif 2019.